

Compte rendu de séance

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

L' an 2022 et le Jeudi 24 Novembre 2022 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de
GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

TARIFS COMMUNAUX 2023

réf : 202200069

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE NE PAS CHANGER LES TARIFS POUR 2023

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau : 1,30 € / m³
- Assainissement : 1,25 € / m³
- location de compteur 18.00 euros / an : 2x9€

PECHE

- Carte de pêche à la journée 1 canne : 4.00 euros
- Carte de pêche à la journée 2 cannes : 8.00 euros
- Carte de pêche à la journée 3 cannes : 10.00 euros
- Carte de pêche à l'année - habitants de SAULXURES : 30,00 euros
- Carte de pêche à l'année - extérieurs à SAULXURES : 60,00 euros
- Carte une canne une journée exceptionnelle : 20 euros.

CIMETIERE

- Concession au cimetière trentenaire : 100,00 euros
- Chaque case de Columbarium pourra recevoir 1 à 2 urnes cinéraires aux dimensions suivantes:

de 20cm de diamètre et de 25cm de hauteur maximum

La case (2 urnes) 400€ pour 15 ans

La case(2 urnes) 600€ pour 30 ans

- **Jardin du souvenir** : une participation symbolique lors de la dispersion des cendres : **20 €**

FORET

Part d'affouage : 50 €

TAXE A L'ARE

- **5 € TTC /are**

LOCATION SALLE DES FETES

- habitants de Saulxures 200 € le week end (du vendredi au lundi)
- extérieurs de Saulxures 300 € le week end (du vendredi au lundi)

- un acompte de 100 € sera demandé à la reservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.

- un chèque de caution de 100 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée pour le nettoyage complet de la salle.

LOCATION SALLE MOUGENOT

60 € le week end (du vendredi au lundi) sans vaisselle (capacité 40 personnes)

- un acompte de 30 € sera demandé à la réservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.

- un chèque de caution de 150 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION MAISON 26 GRANDE RUE

réf : 202200070

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer de la maison du 26 Grande Rue à 600 € par mois.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT TERRAIN VIEUX CHEMIN

réf : 202200071

Suite à la proposition de Mme PEIGNIER Sylva de vendre à la commune une parcelle de terrain constructible sur le Vieux Chemin; le conseil municipal décide de se porter acquéreur du terrain cadastré AA 173 d'une surface de 8 060 m2 au prix de 10€ le m2.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT BANDE DE TERRAIN LE LONG DE LA DEPARTEMENTALE

réf : 202200072

Suite au courrier de Mme FITOUSSI Raymonde qui propose à la commune la parcelle cadastrée AA 208 d'une surface de 118 m2 pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION POUR COLONIE APPRENANTE

réf : 202200073

Après lecture du courrier commun des parents dont les enfants ont intégré la colonie apprenante aux vacances de la Toussaint; demandant une subvention à la commune pour le coût supplémentaire du transport aller-retour de 60 €/enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de régler à chaque famille la somme de 60€ / enfant (5 enfants).

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget communal 2022

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 28/11/2022
Le Maire
Sylvain GLORIOT